



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 13  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Trois le 25 octobre à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, Mairie de Peschadoires-Salle du Conseil  
Place des Martyrs de la Déportation à Peschadoires  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 09/10/2023

**PRESENTS :** MMES TARTRY-LAVEST A., GONINET L., GRENIER M.C.,  
MS AURIEL L., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F., DERBIAS J.L.,  
MS DUROHANY D. GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,  
MS ROUVIDANT J.L., ORCIERE T.

**ABSENTS :** MS BARGOIN J., DURUPT S., MAURIN D.,

**POUVOIRS :** M. DURUPT S. A M. AURIEL L.,  
M. MAURIN D. A M. ROUVIDANT J.L.,

### DELIBERATION N° 2023-10-7

#### Objet : Création d'un emploi non permanent

Le Président du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DORE ALLIER,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise à jour de la base de données du logiciel facturation et la préparation à la mise en place de la tarification progressive.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité

#### DECIDE

La création à compter du 01/01/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35H/35H.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 MOIS à compter du 01/01/2024 éventuellement renouvelable.

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

.../...

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Pour extrait conforme.  
Le Président,

*[Signature]*  
Vincent MAZELIER



Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le : **27 OCT. 2023**  
Publié le : **27 OCT. 2023**